

Conférence Nationale Souveraine

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/o HOTEL DU 2 FÉVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO

TÉL (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 68

RAPPORT N° 30 : SEANCE DU SAMEDI 17 AOÛT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le dix sept août ;
La Conférence Nationale a ouvert sa séance à 15 H 05 avec une minute de recueillement suivie de l'exécution de l'hymne national.

L'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1° Rapport de la séance du 12 août 1991
- 2° Points d'actualité
- 3° Présentation et adoption des rapports des Commissions :
 - a) Education, Recherche Scientifique, Affaires socio-culturelles
 - b) Affaires Politiques et Droits de l'Homme.
- 4° Divers.

Après la lecture et l'adoption du rapport de la séance du 12 août 1991, Mgr KPODZRO, Président du Présidium, a lancé un appel à la patience à toutes les collectivités victimes d'expropriations à Badja, Agadji, Tsévié, Béna, Djama Kopé, etc. Il les a assurés que leurs requêtes seront prises en considération et traitées avec soin.

Au cours du deuxième point de l'ordre du jour, il a été fait état de tentatives de manipulation en faveur du RPT à Guérin-Kouka et dans le canton de Korbongou. Deux personnes ont été interpellées à propos de détournements de fonds : il s'agit de Messieurs Moussa Barry BARQUE et Ogamo BAGNAH. Ce dernier avait avisé le Présidium de son absence à la séance du 17 août 1991 en raison d'un décès dans sa famille. L'attention de l'assemblée a été attirée sur le cas d'un jeune lycéen, candidat au Baccalauréat, mais amputé du bras droit à la suite des événements des derniers mois, et sur

les conditions de vie et de travail des ouvriers de la Sucrierie d'Anié. La Conférence a également été informée d'un mouvement de grève en préparation à la LONATO, problème dont le Présidium a déclaré être au courant. Un certain nombre de délégués ayant présenté la visite rendue le 16 août 1991 par le Président et les deux Vice-Présidents du Présidium au Chef de l'Etat d'une façon diffamatoire, allant jusqu'à demander un blâme du Présidium, ce dernier a voulu leur répondre, mais devant l'attitude d'une partie de l'assemblée faisant manifestement obstruction, la séance a été suspendue à 16 H 35 minutes.

Elle a repris à 18 H 25 avec une déclaration du Présidium demandant solennellement à l'assemblée de prendre ses responsabilités devant la Nation et devant l'Histoire en se prononçant clairement sur sa confiance au Présidium. L'assemblée a renouvelé sa confiance au Présidium à l'issue d'un vote.

Le troisième point de l'ordre du jour a alors été abordé : il s'agissait de la présentation et de l'adoption des rapports des Commissions.

La première Commission entendue a été celle de l'Education, de la Recherche Scientifique et des Affaires Socio-Culturelles. Monsieur Raymond TETTEKPOE, Président de la Commission, a tenu à préciser, en guise de préalable, que le travail de cette Commission devait être considéré comme une introduction dans la mesure où la recommandation fondamentale de ladite Commission est la convocation prochaine d'états généraux dans les différents secteurs de la vie de la Nation sur lesquels elle a eu à se pencher.

Monsieur François GBIKPI-BENISSAN a ensuite présenté le rapport de la Commission en deux volets ; le premier constituant un bilan et le deuxième proposant des orientations et des recommandations.

Pour ce qui concerne le secteur de l'Education, la Commission a constaté, à propos de la politique d'éducation que l'objectif de démocratisation défini par la Réforme de l'Enseignement de 1975, sans être pleinement atteint, s'est réalisé au détriment de l'objectif de rentabilité alors que l'objectif d'adaptation est quant à lui loin d'être atteint. Ainsi, selon la Commission, on constate un écart important entre les principes de la Réforme de 1975 et le fonctionnement réel de l'école. Et c'est essentiellement au niveau de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle que les options préalablement définies n'ont pas été réalisées, d'où un déphasage entre les besoins du marché de l'emploi et les formations dispensées.

Le bilan de la Commission n'a été guère plus positif pour le secteur de la recherche scientifique : en effet, le rapport précise qu'en se confinant dans le domaine appliqué, la recherche s'est atrophiée et qu'en dépit des déclarations, de certains actes et actions non planifiés, la recherche scientifique n'a pas reçu l'attention et les moyens nécessaires à sa pratique.

Même diagnostic négatif dans le secteur socio-culturel : absence de politique culturelle cohérente et suivie, avec comme conséquences, la spoliation des valeurs et la dépersonnalisation du Togolais, le détournement de la communication de ses vrais objectifs du fait du monopole de l'Etat sur les moyens d'information, l'éclosion et l'épanouissement des activités de jeunesse, sport, et loisirs rendues impossibles par l'environnement politique.

Face à cette situation, la Commission recommande la convocation dans les meilleurs délais des Etats Généraux de l'Education Nationale, de ceux de la culture et de la communication, et de ceux de l'éducation physique, des sports civils, des activités de jeunesse et des loisirs. La Commission a en outre émis de nombreuses recommandations plus précises tendant à renforcer la démocratisation, la rentabilisation, et l'adaptation de l'école, la diversification des sources de financement et le maintien de la politique de professionnalisation au niveau de l'enseignement

technique. D'autres recommandations tendent à mobiliser des ressources pour la recherche scientifique et technologique, notamment, la création d'un Fonds National de la Recherche Scientifique et Technologique et d'un département ministériel chargé exclusivement de la recherche.

Dans le secteur socio-culturel, les recommandations visent essentiellement à définir une nouvelle politique culturelle tenant compte des exigences de la démocratie, en créant en particulier un Ministère exclusivement chargé de la culture, à considérer le peuple comme producteur et bénéficiaire de la communication, tâche dévolue à une Haute Autorité de la communication et de l'audiovisuel, et à élaborer une politique de promotion des activités de jeunesse, sport et loisir appartenant au champ de la liberté et de la spontanéité.

Le débat qui a suivi la présentation du rapport a repris certains points de ce rapport notamment la question de la démocratisation de l'enseignement, surtout dans la région de la savane, la liaison entre la formation et l'emploi, le problème des langues nationales et la promotion de la recherche. Certains intervenants ont mis l'accent sur un certain nombre de principes : la priorité de l'éducation dans la Nation, la nécessité de la dépolitisation de l'école, et la question de la laïcité de l'école. Quelques propositions ont été émises, telles la création d'un ministère de la jeunesse et des sports d'une part, et de l'information et de la culture d'autre part, l'ouverture d'internats ou de cités scolaires, la promotion de la formation en cours d'emploi et la formation du personnel administratif des établissements scolaires. Après ce débat, le rapport de la Commission a été adopté.

Après la suspension de 21 heures à 21 heures 47 minutes, il a été demandé à la Commission des Affaires Politiques et des Droits de l'Homme de présenter son rapport. Compte tenu de la complexité du problème et du temps que peut prendre la lecture de tout son rapport, la Commission II a décidé de ne présenter que les rapports sur les sous-sections Droits de l'Homme et Libertés

fondamentales, Droit de propriété et expropriations, communications et informations. Ces trois (3) sous-sections correspondent d'ailleurs à trois (3) sous-commissions de cette commission II. La IVe sous-commission dénommée sous-commission Politique Générale et Ethique qui devra rédiger la Déclaration de politique général présentera son rapport le Jeudi 22 août 1991.

Après présentation d'une vue d'ensemble sur l'organisation des travaux de cette Commission, par son Président, Monseigneur DOVI N'Danou et son Rapporteur Général, Monsieur APATI-BASSAH, Monsieur ATTOH-MENSAH, Rapporteur de la sous-commission Droits de l'Homme et Libertés fondamentales prit la parole.

A travers un bilan de l'évolution des violations des Droits de l'Homme depuis la Colonisation jusqu'à la IIIe République en passant par les régimes OLYMPIO et GRUNITZKY, ce rapport a montré clairement que les Droits de l'Homme ont été toujours bafoués dans notre pays mais que leur violation a été consacrée et érigée en système par le régime EYADEMA. L'intervenant a ensuite relevé les divers cas de violation des Droits de l'Homme et déterminé leurs différentes causes. Il a surtout dénoncé la paralysie de la vie politique et la confiscation des libertés fondamentales. La sous-commission "Droits de l'Homme et Libertés fondamentales" a pris diverses résolutions et fait des recommandations parmi lesquelles la constitutionnalisation de la CNDH, la mise en place d'une commission d'étude des divers cas de violation, de réhabilitation et de rétablissement des victimes, l'amélioration des conditions d'arrestation et de détention, la mise sur pied d'une commission d'enquête sur les actes de barbarie, le démantèlement des camps installés à Lomé, l'enseignement des droits de l'homme, la dépolitisation de l'armée etc.

Le rapport de la sous-commission "Droit de propriété et expropriation" sera ensuite présenté par Me HOMAWOO Jean-Claude. Cette sous-commission a pris soin de rappeler les textes qui existent en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique et dénoncé leur violation constante avant d'énumérer les diverses formes de violations du droit de propriété qui existent,

notamment l'occupation arbitraire des terres et immeubles bâtis des citoyens par les autorités politiques et militaires, la confiscation des domaines ruraux pour cause de faune, l'appropriation fauleuse des réserves administratives, l'extention abusive de certaines préfectures au détriment d'autres, l'occupation et l'appropriation arbitraires des terres de certaines populations par des groupes immigrants. Après avoir tiré les causes et les conséquences de ces violations du droit de propriété, cette sous-commission a fait des propositions de solutions qui permettent de remettre les personnes spoliées en matière immobilière et foncière dans leurs droits. Quatre résolutions seront proposées par la sous-commission qui a mis un accent particulier sur la création d'une commission en vue d'étudier les divers cas et d'y proposer des solutions.

Le rapport de la sous-commission "Communication - Information" n'a pas pu être écouté à cause de l'heure tardive. Sur proposition du Présidium, l'assemblée a accepté que ce rapport soit présenté à la séance du lundi, 19 août 1991 aux lieu et place des points d'actualité.

La séance sera levée à 23 heures 27 minutes après la minute de recueillement.

www.cnstogo.com

Fait à Lomé, le 19 août 1991

Le Rapporteur,

Jean Yaovi DEGLI